

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 2188

présenté par  
Mme Buis, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

Compléter la fin de la première phrase de l'alinéa 2 par les mots:

« en cohérence avec les objectifs déterminés dans les schémas régionaux climat air énergie. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La disposition prévue à cet alinéa doit s'inscrire de manière cohérente avec les outils de planification existants (PLU, SRCAE...).